



Les bacs noirs arrivent cet hiver!

De janvier à avril prochain, plus de 130 000 bacs noirs sur roues seront distribués à tous les résidents des immeubles de 7 logements et moins. Avec les bacs bleus et bruns déjà fournis par la Ville, les bacs noirs viennent compléter le trio pour la collecte automatisée. Celle-ci devrait débuter en avril 2021. Des informations sur son fonctionnement, sur l'utilisation des bacs et sur la gestion des encombrants seront également fournies aux résidents concernés.

Les avantages du bac noir

Partout au Québec, la collecte automatisée figure parmi les bonnes pratiques à adopter. En effet, comme le contenu du bac peut être transvidé dans le camion grâce à un bras mécanique, les travailleurs ne sont plus directement exposés au contenu des poubelles et n'ont plus à soulever des charges lourdes de façon répétitive. La collecte est donc plus rapide et plus sécuritaire. Aussi, le bac noir amène une plus grande propreté des rues puisque les déchets sont bien à l'abri des intempéries et des regards dans un contenant fermé.

Collecte des encombrants

Le bac noir sera ramassé de façon automatisée. Les déchets trop volumineux pour y être déposés ne seront donc plus collectés chaque semaine par les éboueurs. Il sera encore possible d'en disposer lors de la collecte des encombrants, un nouveau service mensuel qui sera mis en place à partir du mois d'avril.

Les véritables déchets

Le bac noir devrait servir uniquement aux déchets ultimes, soit les matières résiduelles qui n'ont aucun potentiel de réutilisation. En général, il s'agit d'un résidu solide et non dangereux qu'on ne peut pas recycler ou composter et qui n'est pas accepté par les organismes ayant pour mission de donner une seconde vie à certains objets.

Des encombrants, c'est quoi?

Il s'agit, par exemple, de meubles, de matelas, de mobiliers de jardins, etc.



Pas dans le bac noir

C'est non.	Alors, ça va où?
Matières organiques	Bac brun
Matières recyclables	Bac bleu
Matières dangereuses (chlore, peinture, huiles, etc.)	Écocentre mobile
Résidus liquides	Écocentre mobile
Matériaux de construction, de rénovation et de démolition	Aire de réception des matériaux secs
Pneus et pièces d'automobiles	Écocentre mobile
Terre, sable, gravier, fumier, pierre, brique, asphalte, etc.	Aire de réception des matériaux secs
Cadavres d'animaux	Vétérinaire ou entreprise spécialisée
Téléviseurs, matériel informatique ou électronique	Écocentre mobile
Encombrants (four, lave-vaisselle, meubles, matelas, etc.)	Collecte des encombrants
Appareils réfrigérants (réfrigérateur, climatiseur, etc.)	Collecte des appareils réfrigérants

Des questions? Des réponses.

Pourquoi la Ville distribue-t-elle des bacs noirs?

Le bac noir permet la collecte automatisée, une des bonnes pratiques adoptées par la majorité des grandes villes québécoises en matière de gestion des déchets. De plus, selon un sondage réalisé auprès de 5338 personnes, la majorité d'entre elles sont en faveur de cette nouvelle mesure.

Est-ce que chaque résidence de Laval recevra un bac noir?

En premier lieu, les bacs seront distribués aux immeubles de sept logements et moins. Chaque résidence unifamiliale recevra un bac, les duplex et les triplex en recevront deux, et les quatre à sept logements auront droit à trois nouveaux bacs.

Est-ce que l'utilisation du bac noir sera obligatoire?

À compter du 1^{er} avril, le bac noir sera le seul contenant admissible à la collecte. Il sera donc obligatoire de l'utiliser.

Sera-t-il possible d'utiliser le bac dès qu'il sera livré à une résidence?

Le bac noir de 240 litres est trop volumineux pour la collecte manuelle. Il faudra donc attendre que la collecte automatisée soit implantée avant de l'utiliser. La date précise à laquelle cette opération débutera sera communiquée au cours de l'hiver. Pour l'instant, le mois d'avril 2021 est envisagé.

À quelle fréquence aura lieu la nouvelle collecte des encombrants?

Les encombrants, ces rebuts trop volumineux pour le bac noir, seront ramassés une fois par mois lors d'une collecte distincte. Ce nouveau service sera mis en place au cours des prochains mois et la population en sera informée.

Quand les bacs noirs seront-ils distribués aux huit logements et plus?

Cet hiver, les sept logements et moins recevront un bac noir. L'implantation pour les huit logements et plus se poursuivra au cours des prochaines années.